

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ANNEE 1964 - N° 64 - 100 /PR.CH.

GRANDE CHANCELLERIE  
DE L'ORDRE NATIONAL

Décret portant nominations et promotions  
à titre étranger, dans l'Ordre National  
du Dahomey. -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
Grand Maître de l'Ordre National,

VU l'Ordonnance N°8/GPRD/SGG du 11 Janvier 1964 portant Constitution  
de la République du Dahomey;

VU la Loi N°60-26 du 21 Juillet 1960 portant création de l'Ordre  
National du Dahomey et la Loi modificative subséquente N°62-14 du 26  
Février 1962;

VU le Décret N°61-202/PR du 21 Juillet 1961 portant nomination du  
Président et des Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey;

Sur la proposition du Ministre d'Etat, Chargé de la Santé Publique  
et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National du Dahomey;

Le Conseil des Ministres entendu;

DECRETE :

Article 1er.- Sont nommés et promus dans l'Ordre National du Dahomey,  
à titre étranger, pour prendre rang du 24 Décembre 1963 :

a) A la Dignité de Grand-Officier

MM. Raymond MARCELLIN, Ministre de la Santé Publique, et de la  
population de la République Française.

b) Au Grade d'Officier

André Jean VILLENEUVE, Préfet-Directeur de Cabinet du Ministre  
de la Santé Publique et de la Population.  
Léon GRUARD, Journaliste au Figaro

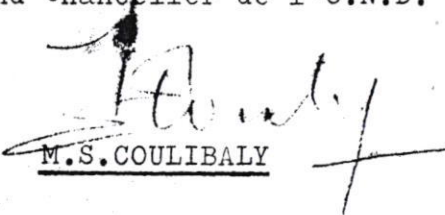
c) Au Grade de Chevalier

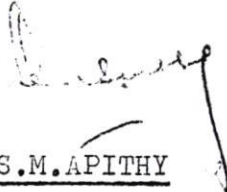
Madame Marie Thérèse GUINCHARD, Représentant la Radio Télévision  
Française  
M. Jean Pierre LEROY, Représentant la Croix-Rouge Française.

Article 2.- Le Présent Décret sera enregistré et publié au Journal  
Officiel de la République du Dahomey -

Par le Président de la République  
Le Grand Chancelier de l'O.N.D.

Fait à Cotonou, le 2 Juillet 1964

  
M.S. COULIBALY

  
S.M. APITHY

Ampliations :